

AFFAIRE N° 12. - Autorisation de passer un marché de gré à gré pour la fourniture de viande de boeuf nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pour la période du 1er Mars 1972 au 14 Août 1972.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec les Etablissements FREPA "PAYET FRERES" et "Cie" pour la fourniture de viande de boeuf nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le premier semestre 1972.

Ce marché fait suite à l'appel d'offres du 18 Février 1972.

Toutes les conditions sont incluses dans le cahier des charges du 3 Février 1972, approuvé le 10 Février 1972.

Montant du marché :

- Viande de boeuf : 38 000 Kg à 390 Frs le kg .....	14 820 000 Frs
- Frais de transport sur 38 000 kg de viande de boeuf à 20 Frs par kg .....	760 000 Frs
T O T A L .....	<u>15 580 000 Frs</u> =====

Les crédits sont prévus au chapitre 459 - article 601 du budget primitif des Cantines Scolaires.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Monsieur Maxime RIVIERE s'étant retiré de la Salle des Délégations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport ci-dessus.